



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 7 août 2025

Réunion du conseil municipal du mois d'août

La réunion du conseil est **lundi le 11 août à 19h00** dans la nouvelle salle du conseil de l'Hôtel de ville (ancienne Caisse Desjardins), voici le projet d'ordre du jour pour la réunion:

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Demande d'avance de fonds pour le Service des loisirs
6. Résolution pour équipement de pompier, financement par le fonds de roulement sur 10 ans
7. Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2025
8. 1^{ère} séance d'information, référendum du 14 septembre 2025

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

1. Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'améliorations.

Pour de plus amples informations concernant la réunion, nous vous invitons à contacter le directeur général monsieur Stéphane Laroche au 819 374-4525 ou par courriel au stephane.laroche@st-maurice.ca.



Règlement numéro 2023-629

Extrait du règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Chapitre 12 :

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis et ce, en tout temps.

L'arrosage d'une pelouse est interdit en tout temps

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Laflamme à : ylaflamme@st-maurice.ca